



Chronique de Hinde Taarji

## La nouvelle génération de Marocains binationaux face à la loi

Que ne ferait-on pas pour faire parler de soi ! Un substitut du procureur de Taza vient de nous en donner un excellent exemple. Son courrier au ministre de la justice et au président de la Cour de cassation au sujet de Rachida Dati, l'ancienne garde des Sceaux de la République française, lui a assuré une publicité personnelle à peu de frais. La presse étant friande de ce type de sortie, celle-ci a fait l'objet d'une large couverture médiatique. Notre substitut a pu ainsi se faire connaître de personnes comme vous et moi qui, sans cela, n'auraient jamais eu le loisir, ni le privilège,

d'avoir écho de son existence. Rappel des faits : il a été demandé au ministre de la justice de se pencher sur le cas de la ressortissante marocaine Rachida Dati qui a eu un enfant hors mariage et, ce faisant, s'est placée en dehors de la loi nationale pour qui toute relation sexuelle hors mariage est un délit passible de prison. L'auteur de cette démarche, ce monsieur si soucieux du respect de nos lois, mérite d'être remercié. Outre de nous offrir une occasion de nous dérider, ce noble chevalier prêt à risquer l'incident diplomatique entre la France et le Maroc pour défendre le code pénal marocain met

le doigt là où cela fait mal ; sur ces contradictions dans lesquelles nous sommes enfoncés entre notre prétention à être un Etat et une société modernes et une justice et des modes de pensées, par certains égards, dignes de Mathusalem. Il met en relief le décalage abyssal existant entre notre législation et un droit international qui consacre les libertés individuelles. Enfin, il soulève la question du rapport inédit du Maroc à une nouvelle génération de Marocains binationaux qui, en tant que citoyens d'Etats véritablement démocratiques, bénéficient de droits déniés sur la terre d'origine de leurs parents.

connaît pas. Que peut faire le Maroc en pareille situation ? Il n'a pas grand choix. Soit il applique la loi et prend le risque sur la durée de se couper de ces MDM (Marocains du monde), soit il adapte sa législation et la rend compatible avec l'évolution des mœurs propre au temps présent. Dans le cas Dati, poussons le raisonnement jusqu'à l'absurde. Imaginons que, alors qu'elle était en visite officielle au Maroc, l'ancienne garde des Sceaux de la République française s'est retrouvée contrainte d'accoucher au Maroc de sa petite Zohra, de père non légalement connu. Et que, au même moment, dans la même salle d'accouchement, se trouvait une autre Marocaine donnant naissance elle aussi à un enfant conçu en dehors des liens du mariage. Les deux femmes, en tant que Marocaines, se seraient retrouvées sous le coup du même article de loi qui les incriminerait pour débauche. Quelle aurait pu être l'attitude des autorités publiques ? Soumettre la ministre et l'anonyme à un même traitement, causant de ce fait un affront gravissime à un pays ami, un affront de nature à conduire à une rupture des relations diplomatiques avec ce dernier ? Laisser la ministre repartir libre tout en arrêtant l'autre maman et, ce faisant, enfreindre la législation marocaine dans un cas et pratiquer une politique de deux poids, deux mesures dans l'autre en dérogeant publiquement au principe fondamental qui veut que tous les Marocains soient égaux devant la loi ? Pour l'ubuesque qu'il paraisse, ce type de situation n'est pas une vue de l'esprit. En France, le mariage gay s'apprête à être légalisé. Demain un Abdallah Taïa, qui aurait convolé en justes noces avec une personne de même sexe, est nommé ministre français de la culture. Et vient au Maroc, toujours dans le cadre d'un déplacement officiel, accompagné de son époux, affichant ainsi publiquement son homosexualité. Qu'est-ce qu'on en fait ? On le jette en prison ? Merci donc à M. le substitut du procureur de Taza d'avoir, à travers son courrier, soulevé une telle problématique même si les réponses à lui apporter sont de nature à donner des insomnies au ministre de tutelle ■

**EN FRANCE, LE MARIAGE GAY S'APPRÊTE À ÊTRE LÉGALISÉ. DEMAIN UN ABDALLAH TAÏA, QUI AURAIT CONVOLÉ EN JUSTES NOCES AVEC UNE PERSONNE DE MÊME SEXE, EST NOMMÉ MINISTRE FRANÇAIS DE LA CULTURE. ET VIENT AU MAROC, TOUJOURS DANS LE CADRE D'UN DÉPLACEMENT OFFICIEL, ACCOMPAGNÉ DE SON ÉPOUX, AFFICHANT AINSI PUBLIQUEMENT SON HOMOSEXUALITÉ. QU'EST-CE QU'ON EN FAIT ? ON LE JETTE EN PRISON ?**

Nul n'est sans ignorer l'importance pour le Maroc de maintenir un lien fort avec sa diaspora à l'étranger. Pour les compétences dont elle est porteuse, pour les devises qu'elle lui envoie et parce qu'elle fait voyager son image à travers le monde. Or, avec cette sortie qui vise l'ancienne garde des Sceaux de la République française, est donné un aperçu du casse-tête chinois dans lequel l'Etat peut se retrouver face à des Marocains qui, forts de la citoyenneté d'un autre pays, jouissent de ce droit essentiel de vivre selon leurs convictions, tendances ou croyances que lui ne re-

# LICENCE

Professionnelle

**Une 3<sup>e</sup> année en cours du soir**

- **Licence en Gestion des Ressources Humaines et Technologie de l'Information et de la Communication** de l'université d'Auvergne
- **Licence en Gestion des Ressources Humaines** de l'université de la francophonie d'Alexandrie
- **Licence des Métiers de Comptabilité et de la gestion** de l'université de la francophonie d'Alexandrie
- **Licence en Commerce et Distribution** de l'université de Bretagne Sud
- **Licence en Automatique et Informatique Industrielle** de l'université de Lorraine
- **Licence Parcours MIAGE** de l'université de Lorraine
- **Licence en Réseaux & Telecoms** de l'université de la francophonie d'Alexandrie
- **Licence en Informatique Développement du Web** de l'université de la francophonie d'Alexandrie

**IGA - Casa-Belvédère**  
Place de la Gare Voyageurs - T. 0522 24 06 05 / 42

**IGA - Casa-2 Mars**  
41, avenue du 2 Mars - T. 0522 26 33 23 / 37 / 45

**IGA - Casa-Madrif**  
277, bd. Bir Anzarane - T. 0522 23 72 91 / 94 / 98

**IGA - Rabat**  
27, rue Oqba - Agdal - T. 0537 77 14 68 / 69 / 70

**IGA - Marrakech**  
Rue Ibn Habousse - Hivernage - T. 0544 43 48 44 / 59 / 63

**IGA - Fès**  
38, av. des FAR - Ville Nouvelle - T. 0535 62 13 69 / 59 / 67 / 56

**IGA - Settat**  
26, boulevard Hassan II - T. 0523 72 01 03 / 04 / 07

**IGA - El Jadida**  
Lot. Najd - Im. 29 - Route de l'ONCF - T. 0523 35 50 51 / 52 / 53

www.iga.ma